

Fiche de données de sécurité Van Ruysdael Assist^③

référence 4.01

date de réimpression 1er septembre 2009

révisions du 1er septembre 2009

I identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

- . nom du produit Van Ruysdael Assist
- . référence VR.P3.01
- . emploi de la substance/de la préparation Agent d'étanchéité pour la pose du verre
- . fournisseur Van Ruysdael, 's-Gravenzandseweg 11a, 2291 PE Wateringen, Pays-Bas
T +33 (0)975 184 586 F +31 (0)15 2139226
info@vanruysdael.fr www.vanruysdael.fr
- . producteur Van Ruysdael, 's-Gravenzandseweg 11a, 2291 PE Wateringen, Pays-Bas
T +33 (0)975 184 586 F +31 (0)15 2139226
info@vanruysdael.fr www.vanruysdael.fr
- . service chargé des renseignements product safety department. info@vanruysdael.fr
- . renseignements en cas d'urgence T +33 (0)975 184 586 info@vanruysdael.fr

VAN | RUYSDAEL®

glas / verre / glass / vetro / ガラス

Ces informations sont non contractuelles.

's-Gravenzandseweg 11a
2291 PE Wateringen | Pays-Bas
+33 (0)975 184 586

2 composition/ information sur les composants

caractérisation chimique

. description

Mélange à base de Tenside anionique et non ionique

. composants dangereux (1%) substances toxiques (0,1%)	CAS	einecs	poids %	marquage d'avertissement	Phrases R
alkylbenzosulfate - sel de sodium	68411-30-3	270-115-0	<5	Xi	36/38
natriumlaurylethersultaat	68585-34-2	non connue	<5	Xi	36/38
alcohol, ethoxylaat	68439-50-9	polymère	<5	Xi	36/38
acide gras, diethanolamine	61790-63-4	263-1153-4	<5	Xi	36/38

3 identifications des dangers

. indications particulières concernant les dangers pour l'homme irritant pour les yeux et la peau

4 premiers secours

- . après contact avec les yeux Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . après ingestion Rincer la bouche plusieurs fois. Consulter un médecin et montrer cette fiche.
- . après inhalation Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . après contact avec la peau En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

5 mesures de lutte contre l'incendie

- . moyens d'extinction CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée
- . équipement spécial de sécurité Porter un appareil de protection respiratoire.

6 mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- . précautions individuelles
 - . mesures pour la protection de l'environnement
 - . méthodes de nettoyage

équipements de protection personnels, voir chapitre 8.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Recueillir par moyen mécanique.

7 manipulation et stockage

- . manipulation
. stockage N'employer que dans des secteurs bien aérés, éviter le contact avec les yeux et ne pas avaler température ambiante entre 5°C en 25°C. Protéger des sources de chaleur et des rayons du soleil directs.

8 contrôle de l'exposition/protection individuelle

- | | |
|--|--|
| . seuil d'exposition | non déterminé |
| . protection respiratoire | Ne pas inhaller. Bien aérer les espaces. |
| . protection des yeux et de la peau | Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des lunettes de sécurité. |
| . mesures générales de protection et d'hygiène | Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. |

9 propriétés physiques et chimiques

. forme	liquide	. point d'inflammation	non applicable
. couleur	jaunâtre	. limites d'explosion Inférieure	non déterminé
. odeur	faible	. limites d'explosion Supérieure	non déterminé
. densité (eau=1)	caractéristique	. température d'inflammation	non applicable. °C
. pH (eau=7)	1,03 g/ml	. pression de vapeur:	non applicable. kPa
. point d'ébullition (eau=100)	8,0-8,5	. miscibilité avec l'eau	oui
. point de fusion (eau=0)	±100°C	. miscibilité avec des solvants organique	non déterminé
	non déterminé	. teneur VOC	0 %

I 0 stabilité et réactivité

- | | |
|---|--|
| . décomposition thermique/conditions à éviter | pas de décomposition en cas d'usage conforme |
| . réactions dangereuses | aucune réaction dangereuse connue |
| . produits de décomposition dangereux | pas de décomposition en cas d'usage conforme |

I 1 informations toxicologiques

effet primaire d'irritation

- | | |
|--|---|
| . de la peau | pas d'effet d'irritation |
| . des yeux | pas d'effet d'irritation |
| . sensibilisation | aucun effet de sensibilisation connu |
| . indications toxicologiques complémentaires | En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur. |

I 2 informations écologiques

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- | | |
|-------------------|----------------------|
| . ecotoxicité | LC50>2-20 mg/l (vis) |
| . WGK (Allemagne) | I |

I 3 considérations relatives à l'élimination

évacuation conformément aux prescriptions légales

- | | |
|----------------------------------|---|
| . catalogue européen des déchets | 07 06 99 - déchets non spécifiés ailleurs |
|----------------------------------|---|

I4 informations relatives au transport

- . transport maritime IMDG
 - . transport routier / ferroviaire ADR/RID
 -
 - . transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR
- ordonnance sur le transport de produits dangereux
ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train

I5 informations réglementaires

marquage selon les directives CEE:67/548/EC en 1999/45/EC :

- . symbole d'avertissement Xi irritant
- . contenu non applicable
- . phrases R 36/38 irritant pour les yeux et la peau
- . phrases S 2 Tenir éloigné des enfants.
- 26 Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 46 Rincer la bouche plusieurs fois. Consulter un médecin et montrer cette fiche.

I6 autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.